

N° 4

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Vendredi 30 Avril 1915

Pages

—

Assistance :

Familles nombreuses	46
Femmes en couches.	47

Sapeurs-Pompiers :

Secours	50
-------------------	----

Services municipaux :

Liquidation de pensions. — Police : Veuve Lecat	51
— Écoles : Veuve Baert	51

L'an mil neuf cent quinze, le Vendredi trente Avril, à cinq heures du soir, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de **M. Charles DELESALLE**, Maire.
Secrétaire : **M. OVIGNEUR**, Conseiller municipal.

Présents :

MM. Ch. DELESALLE, CREPY-SAINT-LÉGER, REMY, LIÉGEOIS-SIX, DUBURCQ, BAUDON, BRACKERS-D'HUGO, DRUEZ, DUPONCHELLE, OVIGNEUR, LEGRAN-D-HERMAN, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, RICHEBÉ, BARÉ, COILLIOT, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE et GUISELIN.

Excusés :

MM. DAMBRINE, DELOS, BINAULD, GOBERT, Léonard DANEL et BARROIS.

Sous les drapeaux :

MM. LAURENGE, GOSSART, DANEL Désiré, COUTEL, VALDELIÈVRE, PARMENTIER, WAUQUIER et GRONIER.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

1388

—
Assistance
aux
familles
nombreuses.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 Juillet 1913, relative à l'assistance aux familles nombreuses, le Bureau d'Assistance a dressé la liste des demandes qui ont été soumises.

Elles se répartissent comme suit :

1° — 4 demandes de la première partie, comprenant les chefs de famille ayant plus de 3 enfants âgés de moins de 13 ans; cette liste représente 4 indemnités formant un total de 30 fr. 30 fr.

2° — 14 demandes de la première partie, comprenant 14 allocations supplémentaires formant un total de. 105 fr. et intéressant des personnes bénéficiant déjà des dispositions de la loi.

Cette liste comprend 18 indemnités de 7 fr. 50, soit 135 fr. pour un mois.

Nous vous prions de vouloir bien les approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 17 Juin 1913, complétée par la loi des Finances du 30 Juillet 1913, nous avons envoyé à la Préfecture du Nord 312 demandes d'assistance aux femmes en couches qui, en raison de l'urgence, n'ont pu être soumises à l'instruction prévue pour l'inscription sur la liste.

Ces demandes intéressent :

M^{mes} Anno née Questroy Céline, Baudoux Amélie, Bavye née Beaurepaire Fernande, Beaurain Ismérie, Boitquin née Wauquier Julia, Bosinaus née Dompsin Marie, Baessens née De Baets Thérèse, Casier née Dumez Rachel, Coene Marie, Conerin Germaine, Cornélis née Vandomme Nelly, Croquet Jeanne, Cuvelier Henriette, Degobert née Rogeau Germaine, Dejonghe née Derom Marie, Deleare née Marissal Léontine, Delevuellerie née Darty Suzanne, Deneulin née Adam Julia, Depoorter Yvonne, Deraedt Marie, Desbiens née Fournier Angèle, Descamps Eugénie, D'Orge Anaïse, Dumont née Coopman Aline, Gailliaere née Goorden Elita, Griandsart Joséphine, Hautson née Louis Jeanne, Harbonnier née Wastiaux Louise, Josse née Foucare Jeanne, Lahousse née Desreumaux Victoire, Langlet née Verries Laurence, Lemoine née Corbé Angèle, Lignier née Struye Pauline, Longo née Maerten Hélène, Mahieu née Faucomprét Angélique, Moutier née Facon Flore, Nef née Dupont Ludivine, Nuthin née Paris Eugénie, Auguste née Douare Gabrielle, Bacou née Grenier Marguerite, Bias née Piuvost Joséphine, Chaval née Maréchal Angèle, Chrétien née Lepers Berthe, Debou Blanche, Defraumont née Lehu Maria, De Fré née Samaille Georgette, Dejonghe Adrienne, Delanghe née Deldicque Blanche, Delbecq née Deporge Catherine, Desmoutiez née Puyraimond Marie, Detappe née Blamengin Marie, Denaux née Thel Louise, Ducatez née Damiens Célina, Dumon née Fontaine Marthe, Gleasterman née Térin Valentine, Glorieux Julie, Gravier Lucienne, Lière Yvonne, Lorthioit née Delavenne Virginie, Mahieu née Plumecocq Marie, Nounon née Messian Julie, Penniger née Verstraete Eugénie, Peskens née Gyselinck Annette, Pilot

1389

—
Assistance
aux
femmes en couches.

Germaine, Richard née Lhomme Rosa, Romond née Burette Hermance, Ryckewaert née Boone Irma, Sekerpereel née Decaillou Antonia, Sehutz née Bernard Germaine, Tanghe Clémence, Ternynck née Choquet Eugénie, Tiriez née Coulon Marie, Trédez née Morin Augusta, Vaillant née Lecoutre Victorine, Vandedlassche née Lefebvre Pauline, Vanderdonckt née Dourlant Gabrielle, Anselin née Broquet Maria, Bossuyt née Letau Léa, Cordonnier née Degeyser Honorine, Cosaert née Briou Marie, Couterie née Helbois Marie, Darras née Caron Marguerite, Degraeve née Taillandier Maria, Delattre née Fourdraine Rosa, Denis née Wacheux Zoé, Depelchin née Richomme Céline, Descamps née Spriet Julie, Dewimant née Herbette Isabelle, Duburcq Marguerite, Dumortier Maria, Flament née Helsem Germaine, Florin Rosalie, Fournier née Depienne Alice, Ghesquière née Maréchal Marie, Goulard Alice, Helevam née Sadauve Andréa, Henoeg née Hauspied Marie, Housse née Vos Marie, Lefebvre née Desmazières Mathilde, Lemaire Julianne, Lequin née De Mille Clémentine, Lesage née Grare Sophie, Macaigne Marie, Marey née Delobel Rachel, Marliot née De Veirman Emma, Moncheaux née Chrétien Emilie, Mondo née Demol Marie, Ronchin née Vatrain Hélène, Stadelmann née Agar Anna, Swilleno née Dien Henriette, Thys née Dujardin Germaine, Tisser Henriette, Vanden Acker Marie, Vandeputte Alphonsine, Accou née Boey Gabrielle, Barbe née Boviet Léontine, Bertin née Delamaide Joséphine, Biesbrouck née Buab Marie, Bogaert née Valage Madeleine, Bouffroux née Ploekyn Hélène, Bruyneel née Clipet Marthe, Capelier née Renoncour Blanche, Debels Angèle, De Clerck née Bäckeler Héloïse, De Cressy Raymonde, Dekien née Ghekière Jeanne, Delaplace Jeanne, Delfosse née Evrau Héloïse, Demarle née Oblin Hélène, Demeulemeester Berthe, Desmet née De Vognelaer Angèle, Desmet née Crawat Delphine, Deswarte née Cettreel Céline, De Vrecke Jeanne, Dolphens née Wallaert Emma, Francken née Velghe Aimée, Grau née Lecocq Hélène, Grinet née Bullaert Marguerite, Hadoux née Caillieux Germaine, Hespel Germaine, Lengaigne née Louchet Urphine, Marchaux née Fasseur Jeanne, Masion née Magnier Maria, Pattiniez née Querouz Berthe, Palléne née Nigeou Marie, Roselé Agnès, Taut Arthémisse, Vauberghe

née Valeinthour Raymonde, Vandemoere née Reynaere Germaine, Van Gheluwe née Douchez Elisa, Beudar née Damery Gabrielle, Brunet née Monté Marie, Bufkens née Vancaeneghem Octavie, Buisset née Ruysevelts Suzanne, Carlier née Cheval Maria, Catrice née Billouez Blanche, Clément née Dumont Augustine, Darragus née Prudhomme Marie, De Backer Suzanne, Debaeth Blanche, Delaplace née Balbaert Stéphanie, Delhaye Marie, Demey Marie, De Prest Espérance, Decasteble née Duval Hermine, Facompré Berthe, Foy Gabrielle, Francke née Claus Fernande, Gosse née Delferrière Camille, Hennebel née Aernoudts Angèle, Herbaut née Durnez Zoé, Huzler Joséphine, Lathuy née Desfontaines Maria, Laurent née Berrier Jeanne, Leclercq née Morel Elvire, Lecoutellec née Duhem Lucienne, Lemay Yvonne, Liétard née Dupont Jeanne, Lubin née Nékeirel Joséphine, Martin Joséphine, Mathieu Germaine, Pouchelle née Desquiens Gabrielle, Rousselle Jeanne, Sebisch Madeleine, Tanghe née Duract Florina, Vandaepel née Vanbeselaere Geneviève, Vanhenverzuyn Clara, Verbeke née Gauquier Blanche, Bonnel Lydie, Chrétien née Campagne Madeleine, De Bosscher née Crochez Augustine, Decuyper née Aert Jeannette, Delannoy née Basquin Elise, Dhennin Louise, Doosche née Poissonnier Justine, Hette née Potte Marie, Keghels née Gravelin Sophie, Lambin née Lacroix Eva, Lassus Marie, Leclercq née Brassart Coralie, Michaux Thérèse, Monnez née Duflot Elodie, Reubrez née Druesnes Henriette, Stockman Sidonie, Wannin Raymonde, Baily Germaine, Bossuyt Madeleine, Bouchery née Van Weydevelde Joséphine, Courmont née Dugardin Joséphine, Devos Emélie, Larosse née Poler Victoire, Leblanc née Marle Madeleine, Lesueur Louise, Blanquart née Lowyck Marie, Delannoy née Legrand Angèle, Dupré Jeanne, Masquelier née Caudrelier Julia, Bincheux née Mahiez Louise, Brice née Doutreligne Jeanne, Coopmair née Bailliez Marthe, Dehont née De Decker Jeanne, Delandtsheer née Vanhalle Sylvie, Demange Marthe, Devos née Dhenin Raymonde, D'Haennens née Bourraigne Georgina, Domise née Lucain Victoria, Dupas née Colliau Julienne, Florent née Savieux Elithe, Fort née Poix Clorinthe, Foulon née Lenglez Louise, Fourmantel Eugénie, Geiro Rosalie, Heyndels née Walcke Rachel, Leleu Hélène, Leroux Adéline,

Lesvas Albertine, Martain née Chrétien Marie, Meurillon née Lefebvre Judith, Pamart née Hulot Marie, Papillion née Plucker Henriette, Pochet née Reubretz Louise, Predhour Berthe, Ryckebosch Germaine, Sayon Maria, Sergeur née Fourez Alphonsine, Sulmon née Desmet Mireille, Van Autrive Berthe, Blaise née Bonnel Caroline, Caloone née Wispalaere Marie, Danel née Depoorter Germaine, Dégodez Victorine, De Suret Anne, Desmoutier née Delecambre Berthe, Desreumaux née Lejeune Eugénie, Vendeville née Wancollie Léontine, De Vrienot née Deman Octavie, Dufentrelle née Béarez Marthe, Dufossez née Dencoseu Marie, Duquesne née Pontieu Marguerite, Fonant née Dissart Catherine, Geeraert Adeline, Gravier née Leclercq Rachel, Hurtrez née Lenoir Léonie, Huste Mathilde, Huyghe Léa, Jenin née Vancautwerpen Agathe, Longhin née Biel Virginie, Martin Pauline, Simoens née Ysenberg Laurence, Sobrie née Billaux Anna, Van den Borren née Leclercq Nathalie, Vauduile née Bétremieux Emilie, Vauschelle née Defretin Hermance, Villeneuve Lydie, Wilson née Rivaux Angèle.

Adopté.

1390

Rapport de M. le Maire

Sapeurs-Pompiers.
Secours.

MESSIEURS,

M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers nous a adressé des demandes de secours en faveur :

1^o Du sapeur Marquant, de la 2^e Compagnie, blessé en service commandé, incapacité de travail : 19 jours.

2^o Du sapeur Dubois, de la 3^e Compagnie, blessé en service commandé, incapacité de travail : 18 jours.

Des certificats médicaux, dûment établis, constatent les blessures de ces hommes qui ont droit, conformément à l'article 146 du règlement, à une indemnité de 4 fr. par jour, soit :

Pour le sapeur Marquant, 19 jours à 4 fr. . . . 76 fr.

Pour le sapeur Dubois, 18 jours à 4 fr. . . . 72 fr.

Nous vous proposons, Messieurs, de prélever ces indemnités sur les fonds de la Caisse de Secours du Bataillon.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1391

*Liquidation
de pension
Veuve Baert Fidèle*

MESSIEURS,

M. Baert Fidèle-Constant, ex-professeur de gymnastique dans les écoles municipales, est décédé le 24 Février 1915, en possession d'une pension de 1.199 fr. 23 dont il jouissait depuis le 16 Avril 1912; sa veuve, la dame Varlet Reine-Philomène, née à Hondeghem en 1847, sollicite le règlement de sa pension conformément à l'article 8 des statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Vu les extraits de l'état-civil constatant :

1^o Que la dame Varlet est né en 1847 ;

2^o Que M. Baert et ladite dame ont contracté mariage le 9 Décembre 4;

3^o Que M. Baert est décédé le 24 Février 1915;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Baert-Varlet;

Nous vous prions, Messieurs, de régler la pension de M^{me} veuve Baert à 599 fr. 62, à partir du 25 Février 1915, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1391 1

*Liquidation
de pension
Vve Lecat Auguste
(Police)*

MESSIEURS,

M. Lecat Auguste-Servais, secrétaire de police, est décédé le 5 Janvier 1915, laissant une veuve, la dame Faidherbe Louise-Marie, laquelle sollicite le règlement de sa pension, conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Nommé sergent de ville stagiaire le 24 Novembre 1893, M. Lecat comptait au moment de son décès : 24 ans, 1 mois et 12 jours de service,

avec un traitement moyen de 2.192 fr. 48 pendant les trois dernières années ; il aurait pu obtenir une pension de 771 fr. 64 calculée comme suit :

Pour 21 ans : 21/60 de 2.192 fr. 48.	767 37
Pour 1 mois : 1/12 de 1/60 de 2.192 fr. 48. . . .	3 05
Pour 12 jours : 12/30 de 1/2 de 1/60 de 2.192 fr. 48	1 22
<hr/>	
	771 64

Vu les extraits de l'état-civil constatant :

1^o Que la dame Faidherbe et M. Lecat ont contracté mariage le 27 Janvier 1894 ;

2^o Que ladite dame Faidherbe est née le 23 Juin 1869 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé contre les époux Lecat-Faidherbe ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites, article 8, qui accorde à M^{me} veuve Lecat la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit 771.64 : 2 soit 385 fr. 82.

Nous vous prions, Messieurs, de régler la pension annuelle de M^{me} veuve Lecat à 385 fr. 82, à partir du 6 Janvier 1915, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

La séance est levée à cinq heures et demie.

<i>Ch. Léon</i>	<i>Brégu Saint Léger</i>	<i>René</i>	<i>Légeois - Lise</i>
<i>Dubureq</i>	<i>Baudouin</i>	<i>Brækens d'Hugo</i>	<i>Ouigneur</i>
<i>Guérin</i>	<i>Paray</i>	<i>Monseigneur</i>	<i>Paul Ouigneur</i>
<i>Legrand - Herman</i>	<i>Lesot</i>	<i>Sockel</i>	<i>Buisine</i>
<i>Thierry</i>	<i>Stéphane</i>	<i>Monseigneur</i>	<i>Le Buisine</i>
<i>Barey</i>	<i>Coilliot</i>	<i>Ducastel</i>	<i>Léon</i>
<i>Baréy</i>	<i>J. Coilliot</i>	<i>Monseigneur</i>	<i>G. Léon</i>
<i>Lessenne</i>	<i>Guiseclin</i>	<i>Monseigneur</i>	
<i>Pescatore</i>	<i>J. Guiseclin</i>		